



Cayenne, le 13 juin 2012

*Le Président
de la Région Guyane*

**Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS**

N° 160271/2012/CAB/RPP/NJ

Affaire suivie par : Roland-Pierre PARADIS

☎ 0594 27 11 77 – fax : 0594 31 95 22

Email : roland-pierre.paradis@cr-guyane.fr

Objet : Exploration pétrolière

Copie à : Médias locaux

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai pris connaissance avec stupéfaction de l'annonce émanant du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable de la non-délivrance des autorisations pour les forages exploratoires qui devaient être lancés par le Groupe Shell d'ici à la fin du mois de juin au large des côtes guyanaises.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que si cette annonce venait à être officialisée par votre Gouvernement, cela porterait un sérieux coup d'arrêt à un projet aux enjeux colossaux, tant pour la Guyane que pour la France.

Si je ne doute pas de la pertinence d'une remise à plat de la manière dont sont instruites et validées les demandes de permis d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, ni d'une éventuelle refonte du code minier dans son ensemble, il me semble que celles-ci auraient tout à fait pu intervenir durant les prochaines semaines ou les prochains mois, sans pour autant remettre en cause une autorisation dont le principe avait déjà préalablement été acté, et qui devait être transmise demain jeudi 14 juin par arrêté préfectoral.

Car, au-delà de la seule phase exploratoire, cette décision, si elle était confirmée, jetterait un voile sur l'ensemble du projet d'exploitation pétrolière et sur ses perspectives extrêmement prometteuses pour notre territoire en termes de développement économique, de développement infrastructurel, et d'emploi. Il s'agirait alors d'une nouvelle absolument catastrophique pour la Guyane, à la hauteur des formidables espoirs qu'avait suscités l'annonce de la découverte d'une importante nappe d'hydrocarbure à l'issue de la première phase exploratoire. Et ce d'autant plus que le Groupe Shell a effectivement, et nous y avons veillé, totalement respecté ses engagements en termes de sécurisation de l'activité exploratoire, informant à plusieurs reprises la population sur les mesures qui ont été prises pour palier tout dysfonctionnement sur site qui pourrait être de nature à entraîner une marée noire.

... / ...



Ne doutant pas de votre volonté de veiller à trouver un juste équilibre sur ce dossier entre la nécessaire vigilance dont il est de votre devoir de faire preuve s'agissant de la protection de l'environnement, et la nécessité pour vous d'accompagner toutes les perspectives de développement économique que pourrait connaître la Guyane, dont les difficultés sur ce plan comme sur celui de l'emploi sont notoires, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Premier Ministre**, l'expression de ma plus haute considération.



LE PRESIDENT DE REGION

Rodolphe ALEXANDRE